

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Communes de Gorges et Clisson Projet d'extension de la station d'épuration de la Batardière à Gorges

Par arrêté préfectoral n° 2018/BPEF/106 du 15 mai 2018, a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement (loi sur l'eau), sollicitée par le SIVU d'assainissement de Clisson-Gorges concernant les travaux d'extension de la station d'épuration de la Batardière à Gorges, opération réglementée en application du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017.

Cette enquête publique aura lieu **du lundi 4 juin 2018 au mercredi 4 juillet 2018 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, **en mairie de Gorges (siège de l'enquête) et en mairie de Clisson**.

M. Jean DE BRIDIERS, directeur territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Gorges et Clisson (sur support papier et sur un poste informatique) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Gorges (3 place de l'Eglise, 44190 Gorges) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.batardieregorges@gmail.com](mailto:enquete.batardieregorges@gmail.com) (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairies de :

- Gorges le lundi 4 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- Gorges le samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- Clisson le vendredi 29 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- Gorges le mercredi 4 juillet 2018 de 15h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Gorges et de Clisson, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Monsieur le président du SIVU d'assainissement de Clisson-Gorges, mairie de Gorges, 3 place de l'Église 44190 Gorges.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement délivrée par la préfète de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.